

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Extremismus, Demonstrationen, Kriminalität, Innere Sicherheit</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Extremismus, Demonstrationen, Kriminalität, Innere Sicherheit, 1991 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	5

## Abkürzungsverzeichnis

<b>SPK-SR</b>	Staatspolitische Kommission des Ständerats
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>DBA</b>	Doppelbesteuerungsabkommen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>SPK-NR</b>	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>SIS</b>	Schengener Informationssystem
<b>GICHD</b>	Genfer Internationales Zentrum für Humanitäre Minenräumung
<b>DCAF</b>	Genfer Zentrum für die demokratische Kontrolle der Streitkräfte
<b>eu-LISA</b>	Europäische Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Großsystemen im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts

---

<b>CIP-CE</b>	Commission des institutions politiques du Conseil des États
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>CDI</b>	Convention de double imposition
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CIP-CN</b>	Commission des institutions politiques du Conseil national
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>SIS</b>	Système d'information Schengen
<b>CIDH</b>	Centre international de déminage humanitaire
<b>CDFA</b>	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
<b>eu-LISA</b>	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 15.06.1991  
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a adopté un postulat de sa commission des affaires étrangères qui demande au Conseil fédéral d'établir **un rapport exhaustif sur la guerre du Golfe et ses implications pour la politique de sécurité de la Suisse**.<sup>1</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

En toute fin de l'année sous revue, et de façon plutôt informelle, Moritz Leuenberger a exposé au nom du gouvernement des **objectifs pour l'année 2002**. Parmi les buts principaux de la politique extérieure, l'adhésion à l'ONU, la conclusion des négociations bilatérales, le renforcement de la sécurité intérieure (lutte contre l'extrémisme de droite, renforcement de la loi sur les armes, répartition plus efficace des tâches de la police entre Confédération et cantons). Le Président de la Confédération sortant a toutefois rappelé les difficultés de projections, même à court terme, citant les exemples de Swissair et du terrorisme pour l'année 2001.<sup>2</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 21.12.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté durant l'année sous revue son message relatif à la mise en oeuvre des conventions sur l'enlèvement international d'enfants ainsi que l'approbation et la mise en oeuvre des **conventions de La Haye en matière de protection des enfants et des adultes**. Au **Conseil national**, l'entrée en matière sur cet objet n'a pas été contestée. Les rapporteurs de la commission ont souligné que la mise en oeuvre des conventions de La Haye visait avant tout à mettre à profit l'expérience acquise lors de procédures de retours d'enfants ayant été enlevés par l'un de leurs parents pour revoir les principes régissant la protection des enfants et le respect de leur bien-être. Les députés ont toutefois modifié le projet du gouvernement sur plusieurs points. Ils ont en effet décidé que, dès le début, les parents devaient essayer de trouver une solution d'un commun accord, au moyen d'une procédure de médiation, et que l'enfant devait être soutenu par un curateur ou un représentant, afin que ses intérêts aient autant de poids que ceux de ses parents lors de la procédure. La majorité de la commission, qui proposait d'établir à l'échelon national un réseau d'experts disposés à intervenir d'urgence, afin d'offrir à l'enfant un soutien rapide, a été suivie par le plénum. Sur la question de savoir si l'exécution de la décision de restitution pouvait être suspendue, une minorité Huber (prd, UR) ne souhaitait introduire aucune disposition complémentaire dans la loi, estimant que la procédure de retour s'en trouverait de fait rallongée. Jugeant qu'il devait être possible de surseoir au retour de l'enfant, le plénum a toutefois suivi la majorité de la commission par 68 voix contre 54. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté à l'unanimité.

Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière n'a pas non plus été contestée. Le plénum a suivi les décisions du Conseil national, à l'exception de deux dispositions : il a biffé une proposition du Conseil national, qui prévoyait que l'avis de l'enfant soit pris en compte lors d'une procédure de retour. Il a également rejeté le principe qu'un tribunal puisse surseoir à l'exécution de la décision de retour si des circonstances extraordinaires surviennent, qui s'y opposent (avec le risque de faire repartir de zéro toute la procédure judiciaire). Au vote sur l'ensemble, le Conseil des Etats a adopté le projet modifié par 36 voix contre 0. Le **Conseil national** s'est ensuite rallié tacitement aux propositions du Conseil des Etats.<sup>3</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Au parlement, le Conseil des Etats a transmis en début d'année un postulat de sa Commission des institutions politiques (CIP-CE) appelant le Conseil fédéral à rédiger un rapport sur la situation des **interdictions d'entrées sur le territoire suisse**, plus particulièrement quant au nombre, aux motifs, aux conséquences et aux éventuels abus en la matière.<sup>4</sup>

## Beziehungen zur EU

### MOTION

DATUM: 28.03.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, suite à l'approbation du Conseil national fin 2004, une motion du groupe radical-libéral déposée la même année. Il a constaté par ailleurs que le Conseil fédéral avait déjà rempli les exigences de la motion. Celle-ci demandait au Conseil fédéral d'élaborer, avant fin 2004, un **plan de sécurité** s'appliquant au système de protection de la frontière en cas de participation de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin. Ce plan devait améliorer les normes suisses actuelles en matière de sécurité, garantir la proximité des forces de sécurité avec la population et prendre en considération les nouveaux éléments découlant des accords.<sup>5</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.06.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de juin, le commissaire européen chargé de la justice, Jacques Barrot, a annoncé que la Suisse pouvait pleinement participer au **Programme de Stockholm** en matière de coopération policière et judiciaire, de migrations et de politiques des visas pour les années 2010 à 2014. L'objectif du programme est de mettre en place une stratégie européenne de sécurité intérieure mieux intégrée.<sup>6</sup>

### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 11.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement relatif au **système d'information sur les visas (VIS)**. Le message comporte deux projets. Le premier propose de transposer dans le droit suisse le règlement VIS et la décision VIS notifiés à la Suisse en 2008 (Projet 1). Le règlement VIS définit l'accès à la consultation et à la saisie de données dans le VIS central européen. La décision VIS vise à réglementer l'accès au système dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme ou d'autres crimes graves. Le second volet propose une modification de la loi sur les étrangers (LEtr) et de la loi sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (LDEA) requises par la transposition de ces deux actes européens (Projet 2). Ces deux projets ont été déclarés urgents au vu de la mise en fonction du système VIS à la fin de l'année sous revue.

Au **Conseil national**, la commission des institutions politiques (CIP-CN) a recommandé d'entrer en matière sur le projet 1 et de ne pas entrer en matière sur le projet 2 estimant que le caractère urgent n'était pas justifié. L'entrée en matière sur le **projet 1** n'a soulevé aucune opposition. Lors de la discussion, une minorité Heim (ps, SO) a été adoptée par 82 voix contre 62 et 23 abstentions contre l'avis de la CIP-CN. Elle proposait de ne pas autoriser des tiers à percevoir des émoluments et de saisir des données biométrique. Le député a estimé qu'il n'était pas raisonnable que l'Etat déléguât ces tâches sensibles au privé et redoutait des abus. La majorité des groupes socialistes, écologistes et UDC se sont de la sorte opposés à la proposition du gouvernement qui souhaitait alléger les charges administratives. Une deuxième proposition de minorité Heim (ps, SO) demandant une base légale plus solide afin d'éviter de réitérer le fichage des années 80 a cette fois été rejetée par le conseil par 115 voix contre 46. Elle n'a été soutenue que par les groupes socialiste et écologiste. Au vote sur l'ensemble, le projet 1 a été adopté par 90 voix contre 55. L'entrée en matière du **projet 2** a par contre été rejetée par 156 voix contre 4. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière du projet 1 n'a suscité aucune opposition. Deux propositions de minorité Hêche (ps, JU) ont recommandé d'adhérer à la décision du Conseil national en ce qui concerne l'autorisation de faire appel à des tiers. Elles ont été rejetées par 26 voix contre 9 et 28 contre 9. Au vote sur l'ensemble, le projet modifié a été adopté à l'unanimité. L'entrée en matière du projet 2 a été rejetée tacitement sur proposition de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-CE) provoquant la liquidation du projet.

Dans la procédure d'**élimination des divergences**, le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats en ce qui concerne les modifications mineures apportées au projet. Toutefois, il a maintenu sa position en ce qui concerne la gestion de données biométriques par des tiers. Les chambres maintenant leur position respective sur ce point de désaccord, il a été nécessaire de convoquer une **conférence de conciliation**. Cette dernière a recommandé d'adhérer à la proposition du Conseil des Etats à savoir autoriser la saisie de données biométriques par des tiers. Le Conseil national a adhéré à cette proposition après l'assurance donnée par Evelyne Widmer-Schlumpf d'assurer la protection des données et d'élaborer un rapport ce concernant afin de mettre en place d'éventuelles améliorations. Au vote final, le Conseil national a adopté le projet par 112 voix contre 74, l'opposition venant majoritairement de l'UDC et en partie du PS,

tandis que le Conseil des Etats l'a adopté à l'unanimité.<sup>7</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 13.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a approuvé l'accord avec l'unité de coopération judiciaire de l'UE **Eurojust** visant au renforcement de la coordination et de la coopération entre les autorités pénales des pays concernés dans la lutte contre le terrorisme, la participation à des organisations criminelles, la traite des êtres humains, le trafic illicite de stupéfiants, les escroqueries, les fraudes et le blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral a estimé indispensable d'institutionnaliser cette collaboration dans un but de transparence et de sécurité du droit.<sup>8</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 18.03.2011  
ANITA KÄPPELI

Nach dem Ständerat im Vorjahr genehmigte auch der Nationalrat das **Eurojust-Abkommen** zwischen der Schweiz und der EU. Dieser Vertrag regelt die Kooperation auf dem Gebiet der Justiz und insbesondere die Zusammenarbeit bei grenzüberschreitenden Ermittlungen und Strafverfolgungen. Explizit festgeschrieben ist auch der Umgang mit sensiblen, personenbezogenen Daten. Das Vertragswerk legt insbesondere die Zusammenarbeit bei schwerer Kriminalität fest, so beispielsweise bei Terrorismus, Menschenhandel, Drogenschmuggel, Geldwäscherei oder kriminellen Organisationen. Eine Minderheit Schwander (svp, SZ) stellte bei den Beratungen in der grossen Kammer den Antrag auf Nichteintreten. Begründet wurde dieser mit der unklaren Anwendung des Gesetzes beim Datenaustausch; so sei nicht eindeutig, welche Daten übermittelt werden müssten. Ebenso sollte nach Ansicht der Minderheit dieser Informationsaustausch nach wie vor ausschliesslich über die verfahrensmässig geordnete Rechtshilfe in Strafsachen abgewickelt werden. Dem entgegenete Bundesrätin Simonetta Sommaruga, dass das Abkommen eine effizientere Zusammenarbeit erlaube – was in Fällen schwerer Kriminalität oftmals entscheidend sei. Zudem fügte sie an, dass die Schweiz bei den konkreten Einzelfällen das Vertragswerk nur anwenden würde, wenn es das Schweizer Gesetz zulasse. Der Nationalrat folgte der Argumentation der Justizministerin und stimmte dem Abkommen zu. Einzig die SVP-Fraktion votierte dagegen.<sup>9</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 03.12.2013  
EMILIA PASQUIER

En novembre, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation relative à la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) no 1051/2013. Ce dernier concerne **la réinstauration des contrôles aux frontières d'une durée de six mois**, contre trente jours auparavant, lors d'événements ou de grandes manifestations prévisibles. Le règlement offre également la possibilité de réintroduire immédiatement le contrôle des personnes pour dix jours si la sécurité intérieure d'un Etat Schengen se voyait menacée. Il permet également de réintroduire des contrôles si un Etat Schengen rencontre des difficultés à surveiller ses frontières avec les Etats non-membres de Schengen. Une deuxième procédure de consultation a été ouverte au sujet des modifications que ce règlement apportera au droit d'asile et au droit des étrangers.<sup>10</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.06.2019  
AUDREY BOVEY

En mai 2012 et en juillet 2016, le Conseil fédéral publiait deux messages concernant la reprise du règlement (UE) n°1077/2011 portant création de l'agence européenne «eu-LISA», pour une gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac»). Dans un tel contexte, la Suisse et les États associés à Schengen et Dublin – soit la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein – ont conclu, avec l'Union européenne, un arrangement réglant les **modalités de leur participation à l'eu-LISA**. Soumis à l'approbation du Parlement fédéral, l'arrangement en question a été approuvé à l'unanimité (33 voix lors du vote sur l'ensemble) par le Conseil des États au mois de juin 2019.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 24.09.2019  
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 gelangte das Geschäft zur **Genehmigung der Beteiligung an der Europäischen Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Grosssystemen** in den Nationalrat. Die EU-Lisa ist für den Betrieb und die Weiterentwicklung zahlreicher zentraler Systeme des Schengenraums verantwortlich. Dazu gehören unter anderem das SIS, das Visa-Informationssystem, die Fingerabdruck-Datenbank Eurodac und das Ein- und Ausreisensystem (EES). Hans-Peter Portmann (fdp, ZH), der Sprecher der APK-NR, wies darauf hin, dass die Schweiz seit 2012 als Beobachterin der Agentur an sämtlichen Projekten der EU-Lisa beteiligt sei und das Parlament der EU-Verordnung zur

Errichtung der Agentur bereits zugestimmt habe. Gemäss der vorliegenden Vereinbarung solle die Schweiz sich zukünftig vollständig daran beteiligen und sich mit begrenztem Stimmrecht gleichberechtigt mit den EU-Mitgliedsstaaten engagieren können. Die Beteiligungskosten würden für die Schweiz wie bis anhin CHF 7-8 Mio. betragen, so Portmann weiter. Eine Kommissionsminderheit Estermann (svp, LU) hatte einen Nichteintretensantrag gestellt, obwohl man sich, so Estermann, der Vorteile des Abkommens bewusst sei. Jedoch sei die SVP-Delegation der Meinung, dass man keine weiteren Zahlungen an die EU leisten solle, solange man von dieser in verschiedener Hinsicht diskriminiert werde. Dieses Verhalten wurde von den anderen Ratsmitgliedern nicht goutiert. Walter Müller (fdp, SG) etwa befand das Ablehnen eines nach langer Verhandlung erarbeiteten Resultats für nicht konstruktiv. Der Rat beschloss mit 132 zu 51 Stimmen (bei 2 Enthaltungen), auf das Geschäft einzutreten, wobei nur Mitglieder der SVP-Fraktion dagegen stimmten, und nahm es kurz darauf mit 133 zu 49 Stimmen (bei 4 Enthaltungen) an. Auch in der Schlussabstimmung drei Tage später fiel das Ergebnis im Nationalrat mit 138 zu 52 Stimmen (bei 7 Enthaltungen) eindeutig und im Ständerat gar einstimmig aus.<sup>12</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Réunis à Palerme (Italie), 124 Etats sur 148 ont signé la **Convention de l'ONU «contre la criminalité transnationale organisée»**. La Suisse a paraphé le document, mais s'est en revanche distancée vis-à-vis de deux protocoles additionnels, l'un sur la traite d'être humains, principalement des femmes et des enfants destinés à la prostitution, l'autre sur le «trafic de migrants» visant surtout les travailleurs clandestins. Interrogé à ce sujet, le DFAE a précisé que ce geste n'impliquait absolument pas une opposition de fond, mais devait permettre au département d'examiner la compatibilité des protocoles avec les lois suisses.<sup>13</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 23.06.2006  
ELIE BURGOS

Les chambres ont ratifié à l'unanimité la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**, son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que son Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.<sup>14</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 12.06.2019  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil des États a adopté, à l'unanimité (40 voix lors du vote sur l'ensemble), le projet d'arrêté fédéral concernant l'octroi d'un crédit-cadre de 128 millions de francs pour la poursuite du soutien au Centre de politique de sécurité (GCSP), au Centre international de déminage humanitaire (CIDHG), ainsi qu'au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) durant la période 2020-2023 (**Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève**).<sup>15</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 18.09.2019  
AMANDO AMMANN

Im September 2019 befasste sich die grosse Kammer mit dem **Rahmenkredit 2020-2023 für drei Genfer Zentren**. Der Kredit in der Höhe von CHF 128 Mio. soll die finanzielle Unterstützung des Zentrums für Sicherheitspolitik, des Internationalen Zentrums für humanitäre Minenräumung GICHD und des Zentrums für die demokratische Kontrolle von Streitkräften DCAF für den Zeitraum 2020-2023 sicherstellen. Diese Subventionszahlungen werden bereits seit 2002 geleistet und wurden seither vier Mal verlängert, zuletzt 2015, wobei der Rahmenkredit im vorliegenden Fall vier Millionen höher ausfiel als in der letzten Periode.

Aufgrund des internationalen Renommées der drei Zentren sowie des hohen Stellenwerts der Schweizer Sicherheits- und Friedenspolitik war die Unterstützung auch im Nationalrat grundsätzlich unumstritten. Verschiedene Minderheiten forderten jedoch entweder eine Aufteilung der drei Kredite oder weiterführende Bedingungen für den DCAF-Kredit. Begründet wurde die verlangte Kreditteilung mit den unterschiedlichen Zielsetzungen der Zentren und deren juristischer Unabhängigkeit. Ein Mitbericht der Finanzkommission stellte zudem Mängel bei der Finanzberichterstattung und unklar formulierte Leistungsverträge des DCAF fest.

Generell wurde mehrfach der Ruf nach mehr Transparenz in den drei Zentren laut. So forderte etwa eine Minderheit um Nationalrat Egger (cvp, Wallis) eine Harmonisierung der Subventionsverträge und der Berichterstattung der drei Zentren. Die Minderheitsanträge blieben letztlich aber chancenlos. Die Mehrheit wollte vor allem verhindern, dass durch die Kreditaufteilung gemeinsame Projekte der drei Zentren erschwert werden würden und Synergien verloren gingen. Angenommen wurde

hingegen eine Ergänzung der vorbehandelnden SIK-NR, die bedingt, dass die erste Zahlung an das DCAF erst dann erfolgt, wenn der Subventionsvertrag zwischen dem Bundesrat und der Stiftung DCAF überarbeitet wurde. Damit folgte man zumindest teilweise dem Bericht der Finanzkommission. Der anwesende Bundesrat Ignazio Cassis bat den Nationalrat um einen Entscheid, der sich spätestens bis zum Ende der Wintersession mit dem Ständerat bereinigen liesse, damit der Betrieb der Zentren im kommenden Jahr aufrecht erhalten werden könne.

Schliesslich stimmte der Nationalrat der Vorlage inklusive der Ergänzung mit 150 zu 35 Stimmen (bei 6 Enthaltungen) zu, womit sie dem Ständerat zur Differenzbereinigung überwiesen wurde.<sup>16</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 10.12.2019  
AMANDO AMMANN

Der Ständerat beriet in der Wintersession 2019 ein zweites Mal über den **Rahmenkredit 2020-2023 für drei Genfer Zentren**, um die Differenz zum Nationalrat zu bereinigen. Dieser hatte zusätzliche Auflagen für die Finanzierung des DCAF gefordert. Für den Nationalrat waren die Anforderungen des Subventionsgesetzes nicht erfüllt, obwohl sowohl das EDA als auch die eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) in der Vergangenheit nichts zu beanstanden gehabt hatten. Josef Dittli (fdp, UR) empfahl als Sprecher der SPK-SR, die Differenz zu bereinigen und dem Nationalrat zuzustimmen. Weil die EFK in der Zwischenzeit jedoch ein Kurzgutachten verfasst habe, welches sowohl den Jahresvertrag 2020 als auch den Rahmenvertrag mit der DCAF für gesetzeskonform befunden hätte, würde – laut Dittli – das Zentrum die geforderten Auflagen bereits erfüllen. Bundesrat Cassis wehrte sich nicht gegen die Ergänzung, die durch den Nationalrat vorgeschlagen wurde, insbesondere weil diese nun bereits erfüllt war. Er bat den Ständerat daher darum, dem Antrag zuzustimmen, was dieser auch einstimmig tat.<sup>17</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.04.1992  
ANDRÉ MACH

**Les conseillers fédéraux A. Koller et F. Cotti se sont rendus à Washington.** Le premier a eu une entrevue avec le ministre de la justice, William Barr, au cours de laquelle il a été question de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue, de l'entraide judiciaire et d'un nouveau traité d'extradition entre les deux pays. Le second s'est entretenu, entre autres, avec son homologue William Reilly sur les questions de l'environnement, de la recherche et de la science. Lors de son séjour, le chef du DFI a également rencontré le secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, pour discuter du sommet de Rio.<sup>18</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.05.1992  
ANDRÉ MACH

**Le ministre français de la défense, Pierre Joxe, a rendu visite à son homologue helvétique** pour s'entretenir de la collaboration entre Etats en matière de **politique de sécurité**. Il a notamment été question du rôle de la CSCE dans la prévention et le règlement des conflits.<sup>19</sup>

**INTERPELLATION / ANFRAGE**  
DATUM: 24.06.1993  
ANDRÉ MACH

En guise de protestation contre la répression dont les **Kurdes** sont victimes en **Turquie**, les communautés kurdes de plusieurs pays européens ont organisé différentes actions contre les intérêts et les représentations turcs en Europe. En Suisse, les **manifestations** dans les villes de Berne, Zurich et Genève furent particulièrement violentes; un mort parmi les manifestants et 8 blessés ont été déplorés à Berne. Condamnant ce recours à la violence, le Conseil fédéral a mis en place un état-major de crise et le ministère public a ouvert une enquête sur le déroulement de la manifestation. Il a rapidement été établi que le service de sécurité de l'ambassade turque était responsable du décès du manifestant kurde.<sup>20</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.07.1993  
ANDRÉ MACH

Après une semaine d'enquête qui ont révélé la gravité des faits et face à l'absence de volonté de collaboration des autorités turques, le Conseil fédéral a demandé la **levée de l'immunité diplomatique** de trois membres du **personnel de l'ambassade**, suspectés d'avoir tiré des **coups de feu** lors de la manifestation. En cas de non-réponse dans un délai de 48 heures, le gouvernement avait annoncé qu'il envisageait d'expulser les trois employés. Par ailleurs, il a décrété, par voie d'ordonnance, l'interdiction d'achat et de port d'arme pour les ressortissants turcs en Suisse et a pris des mesures pour renforcer la surveillance des organisations politiques kurdes. Refusant de satisfaire aux exigences

helvétiques, les autorités d'Ankara ont décidé de rappeler en Turquie les trois membres de l'ambassade concernés. Après le nouveau refus des autorités turques concernant la levée de l'immunité diplomatique d'un quatrième fonctionnaire, le Conseil fédéral a transmis une note de protestation exprimant sa déception et son indignation. Le Ministère turc des affaires étrangères a rejeté cette intervention en reprochant à la Suisse de ne pas avoir assuré la sécurité de ses représentants à Berne lors de la manifestation et de violer les accords internationaux sur la lutte contre le terrorisme en tolérant des organisations extrémistes sur son territoire.<sup>21</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.09.1996  
LIONEL EPERON

En visite officielle en Suisse, **Li Ruihuan**, membre du Comité permanent du bureau politique du parti communiste chinois a rencontré de nombreuses personnalités politiques - à l'image des conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz et Flavio Cotti - ainsi que les représentants de plusieurs multinationales helvétiques désireuses de renforcer les liens économiques établis avec la Chine à partir de 1990. Lors de son passage auprès des autorités cantonales zurichoises, le haut dignitaire chinois fut fraîchement accueilli par une trentaine de députés socialistes et écologistes du Grand Conseil qui tinrent à manifester leur désapprobation à l'égard de la politique chinoise en matière de respect des droits de l'homme.<sup>22</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 26.09.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Les Chambres ont accepté un message du gouvernement visant à améliorer la **lutte contre la criminalité transfrontière avec l'Allemagne**. En matière policière et judiciaire, les deux Etats ont élaborés de nouveaux accords de coopération au regard de l'ouverture des frontières au niveau européen. L'échange d'informations entre les polices nationales, la protection des données, les méthodes de collaboration constituent les objets principaux de ces accords dont plusieurs points ont aussi servis de base à des accords avec l'Autriche et le Lichtenstein.<sup>23</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

La Chambre du peuple a entériné à l'unanimité moins une voix l'accord avec la Hongrie en matière de **lutte contre la criminalité** publié par le gouvernement en 2000 et avalisé par le Conseil des Etats la même année.<sup>24</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a donné son feu vert à l'ouverture du **Centre de Coopération policière et douanière (CCPD) à Genève**. Cet organisme, opérationnel dès l'été de l'année sous revue, se compose d'une quarantaine de collaborateurs des deux pays spécialisés dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Financé paritairement, sa base légale est un protocole complémentaire à l'accord de coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière. Ce protocole a été signé en janvier 2001.<sup>25</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La **coopération policière a été renforcée** avec la création, en automne, d'un centre commun à Chiasso (TI). Financé paritairement, il se consacrera principalement à la criminalité transfrontalière. Il se base sur 2 protocoles additionnels à l'accord de coopération signé en 1998.<sup>26</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 05.10.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord** entre la Confédération suisse et la République de Lettonie sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.<sup>27</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 05.10.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'arrêté fédéral portant approbation de l'**Accord** entre la Confédération suisse et la République tchèque sur la **coopération policière en matière de lutte contre des infractions**.<sup>28</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.12.2005  
ELIE BURGOS

L'**accord** entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein concernant la coopération dans le cadre des  **systèmes d'information suisses sur les empreintes digitales et les profils d'ADN**  a été adopté par les chambres.<sup>29</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.12.2005  
ELIE BURGOS

L'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord** entre la Confédération suisse et la République de Slovénie sur la **coopération en matière de lutte contre la criminalité** a été adopté à l'unanimité par les chambres.<sup>30</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 24.03.2006  
ELIE BURGOS

Les chambres ont ratifié, durant l'année sous revue, les accords avec la Lettonie et la République tchèque sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.<sup>31</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.06.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté en début d'année son message concernant les accords avec l'Albanie et la Macédoine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**. Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ces accords durant l'année sous revue.<sup>32</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.06.2006  
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'accord conclu avec la Roumanie sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.<sup>33</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 05.07.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé la conclusion d'un **accord de sécurité** entre la Suisse et la France. Cet accord permet l'échange d'informations classées entre les deux pays.<sup>34</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.03.2007  
ELIE BURGOS

Suivant la décision du Conseil des Etats, le Conseil national a approuvé à l'unanimité les accords avec l'Albanie et la Macédoine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**. Les chambres ont adopté ces accords à l'unanimité en vote final.<sup>35</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.03.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a approuvé, à l'instar du Conseil des Etats, l'Accord conclu avec la Roumanie sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**. Les chambres ont adopté ces accords à l'unanimité en vote final.<sup>36</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 28.09.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'Accord avec la Bosnie-Herzégovine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 19.04.2008  
ELIE BURGOS

La Suisse et le Japon se sont mis d'accord pour qu'environ **30 millions de francs** (la moitié des quelque 58,4 millions de francs saisis) **confisqués à la mafia japonaise** tombent dans l'escarcelle de la Confédération.<sup>38</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 03.10.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont approuvé l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord avec la Bosnie-Herzégovine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité** sans discussion et à l'unanimité au cours de l'année sous revue.<sup>39</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 02.09.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'accord entre la Suisse et la Serbie sur la **coopération policière** en matière de lutte contre la criminalité. Un **accord de libre-échange** a également été signé entre l'AELE et la Serbie. <sup>40</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 21.11.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, après une procédure longue de dix ans, le **fils de l'ancien dictateur nigérian Abba Abacha a été condamné** en Suisse pour participation à une organisation criminelle. 350 millions de francs ont été confisqués, la partie présente dans les banques suisses ayant été restituée à l'Etat nigérian. <sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.11.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, les relations helvético-italiennes se sont tendues suite à la mise en place **d'actions fiscales, douanières et policières** par les autorités italiennes pour accompagner la mise en place d'une nouvelle amnistie fiscale. La surveillance des frontières helvétiques à l'aide de systèmes infrarouges, l'envoi anonyme d'agents du fisc italien au Tessin, les perquisitions menées dans des succursales de banques suisses en Italie, les descentes du fisc italien dans des sociétés italiennes soupçonnées d'évasion de fonds en Suisse et les lettres d'avertissements à des ressortissants italiens vivant en Suisse ont entraîné les protestations du gouvernement helvétique qui a estimé ces mesures discriminantes. De la sorte, Micheline Calmy-Rey a convoqué l'ambassadeur italien au DFAE pour lui faire part de ses préoccupations et Hans-Rudolf Merz a annoncé qu'il suspendait les négociations sur la CDI avec l'Italie. Suite à cela, un groupe de travail interdépartemental a été constitué afin d'éviter toute escalade et, lors de sa visite à Rome, Doris Leuthard a affirmé que la Suisse souhaitait poursuivre le dialogue à condition que l'Italie la retirât de sa liste noire des paradis fiscaux. A la fin du mois de novembre, deux motions ont été déposées au parlement italien demandant d'améliorer les relations avec la Suisse et la Confédération a retiré sa candidature à la présidence de l'OCDE au profit de l'Italie. <sup>42</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 01.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le parlement a adopté à l'unanimité l'accord entre la Suisse et la Serbie sur la **coopération policière** en matière de lutte contre la criminalité. <sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 18.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, le DFAE a appelé le Kosovo à faire la lumière sur les accusations du **rapport du Conseil de l'Europe** établi par le sénateur Marty (plr, TI). Ce dernier affirme que l'armée de libération du Kosovo, dirigée alors par le premier ministre Hashim Thaçi, a commis des activités criminelles, notamment un trafic d'organes prélevés sur des prisonniers exécutés. En conséquence, Micheline Calmy-Rey a renoncé à recevoir le prix de la diaspora kosovare des mains de l'ambassadeur du Kosovo à Berne. <sup>44</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 07.06.2011  
ANITA KÄPPELI

Nach einer **Strafanzeige** durch das EDA ermächtigte der Bundesrat die Bundesanwaltschaft Anfang Juni, aufgrund der Geiselnahme von Rachid Hamdani und Max Göldi Ermittlungen gegen das Gaddafi-Regime aufzunehmen. <sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.12.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a signé un accord réglant l'**échange de données ADN et dactyloscopiques**, ainsi que le **mémorandum d'entente HSPD-6** concernant l'échange de données de terroristes connus ou présumés. Ces accords permettent ainsi à la Suisse de rester dans le programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program, VWP). <sup>46</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.06.2015  
AUDREY BOVEY

Le 19 juin 2015, le Parlement a accepté le projet d'arrêté fédéral traitant de la **coopération policière et douanière avec l'Italie**. La Suisse et l'Italie sont en effet toutes deux membres de l'espace Schengen, dont découlent la libre circulation des personnes et la suppression des contrôles systématiques aux frontières étatiques. Face à cet état de fait, le nouvel accord bilatéral permet aux pays signataires de se doter d'un outil supplémentaire pour lutter de manière efficace contre la criminalité, notamment par le biais d'une intensification de la coopération entre les corps de police suisses et italiens. <sup>47</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 12.10.2016  
AUDREY BOVEY

Le 12 octobre 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif à l'Accord sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité signé en avril 2016 avec le Monténégro (**Lutte contre la criminalité. Accord avec le Monténégro**). S'ajoutant à d'autres accords similaires déjà conclus avec différents pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, l'entente établie avec le Monténégro participe de manière directe au développement de la sécurité intérieure helvétique. Tel que spécifié par le socialiste Pierre-Alain Fridez (ps, JU), rapporteur pour la CPS-CN, l'accord en question a pour principal objectif de favoriser le "transfert d'informations et [ainsi] une meilleure collaboration entre les deux Etats pour repérer et démanteler des réseaux de crime organisé". Dans les rangs des chambres fédérales, l'arrêté n'a pas suscité de discussion et a été adopté à l'unanimité lors du vote final du 29 septembre 2017 (194 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil national / 44 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil des Etats).<sup>48</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 04.03.2019  
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil national s'est exprimé à l'unanimité (171 voix) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'accord du 26 janvier 2018 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (**Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie**). L'accord en question s'inscrit en continuité avec différentes mesures mises en place par la Suisse afin de lutter contre la criminalité à caractère transfrontalier, à l'exemple du terrorisme, de la traite d'êtres humains, du trafic de personnes migrantes et de stupéfiants ou encore du blanchiment d'argent. Le projet passe au Conseil des Etats.<sup>49</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.06.2019  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil des Etats s'est à son tour prononcé sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'accord du 26 janvier 2018 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (**Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie**), qu'il a accepté à l'unanimité (42 voix). L'arrêté fédéral a définitivement été adopté par les chambres fédérales à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.<sup>50</sup>

- 
- 1) BO CN, 1991, p.937
  - 2) Presse du 4.12.01.5
  - 3) FF, 2007, p. 2433 ss.; BO CN, 2007, p. 1639 ss., 1958 s. et 2077 s.; BO CE, 2007, p. 1056 ss. et 1212 s.
  - 4) BO CE, 2012, p. 82.
  - 5) BO CN, 2004, p. 1741; BO CE, 2005, p. 147 ss.
  - 6) LT, 11.6.09.
  - 7) FF, 2009, p. 3769 ss.; BO CN, 2009, p. 1620 ss., 2025 s., 2167 s., 2274 s. et 2354; BO CE, 2009, p. 1011 ss., 1183 s., 1246 s., 1291 et 1312.
  - 8) FF, 2010, p. 23 ss.; BO CE, 2010, p. 769.
  - 9) AB NR, 2011, S. 263 ff und 556; AB SR, 2011, S. 339; BBl, 2011, S. 2763 ff.
  - 10) FF, 2013, p. 8028, 8211; Communiqué du DFJP du 20.11.13.
  - 11) BO CE, 2019, p. 545 ss.; FF, 2019, p. 2099 ss.
  - 12) AB NR, 2019, S. 1769ff.
  - 13) LT, 29.12.00
  - 14) BO CE, 2006, p. 254 s. et 618; BO CN, 2006, p. 882 s. et 1146.
  - 15) BO CE, 2019, p. 379 ss.; FF, 2018, p. 1147 ss.
  - 16) AB NR, 2019, S. 1650 f.; AB NR, 2019, S. 1652 ff.; AB NR, 2019, S. 1659 ff.
  - 17) AB SR, 2019, S. 1122 f.
  - 18) Presse des 28.3. au 30.3. et 4.4.92.
  - 19) Presse du 12.5.92. '
  - 20) BO CN, 1993, p. 2588 s.; Presse du 25.6 au 30.6.93; Hebdo, 1.7.93.
  - 21) Presse du 1.7 au 9.7.93 et du 13.7.93; 24 Heures, 23.7.93 (interview de l'ambassadeur turc à Berne).
  - 22) NZZ et TA, 17.9.96; NQ, 20.9.96.
  - 23) FF, 2000, p. 806 ss.; BO CN, 2000, p. 388; BO CE, 2000, p. 583 ss.
  - 24) BO CN, 2001, p. 607 s.
  - 25) Presse des 24 et 29.1.02.
  - 26) LT, 18.9.02.
  - 27) FF, 2005, p. 3765 ss.; BO CE, 2005, p. 832 s.
  - 28) FF, 2005, p. 3765 ss.; BO CE, 2005, p. 832 s.
  - 29) FF, 2005, p. 2733 ss.; BO CE, 2005, p. 832 et 1221; BO CN, 2005, p. 1916 et 2002; FF, 2005, p. 7005 s.
  - 30) FF, 2005, p. 967 ss.; BO CN, 2005, p. 1470 s. et 2001; BO CE, 2005, p. 1149 s. et 1220; FF, 2005, p. 7007 s.
  - 31) BO CN, 2006, p. 234 ss. et 515; BO CE, 2006, p. 302.
  - 32) FF, 2006, p. 2127 ss.; BO CE, 2006, p. 544 ss.
  - 33) BO CE, 2006, p. 543 ss.
  - 34) Communiqué de presse du DDPS, 5.7.06.
  - 35) BO CN, 2007, p. 560 ss. et 597; BO CE, 2007, p. 310; FF, 2007, p. 2227 s. et 2229 s.
  - 36) BO CN, 2007, p. 560 ss. et 598; BO CE, 2007, p. 310; FF, 2007, p. 2231 s.
  - 37) FF, 2007, p. 7107 ss.
  - 38) LT, 19.4.08.
  - 39) BO CE, 2008, p. 99 et 829; BO CN, 2008, p. 1210 ss. et 1575; FF, 2008, p. 7593 s.

- 40) FF, 2009, p. 5513 ss.; LT, 18.12.09.  
41) LT, 21.11.09.  
42) Presse des mois d'octobre et novembre; NZZ, 28.11.09; TA, 28.11.09.  
43) FF, 2010, p. 5513 ss.; BO CE, 2010, p. 350 s. et 1009; BO CN, 2010, p. 1355 s. et 1673.  
44) LT, 17 et 18.12.10.  
45) NZZ, 7.6.11.  
46) Communiqué du DFAE du 13.12.12.  
47) BO CE, 2015, p. 682; BO CN, 2015, p. 1303; FF, 2014, p. 4087 ss.  
48) BO CE, 2017, p. 757; BO CN, 2017, p. 1726; FF, 2016, p. 7913 ss.  
49) BO CN, 2019, p. 3 ss.; FF, 2018, p. 4785 ss.  
50) BO CE, 2019, p. 464 ss.; BO CE, 2019, p. 586; BO CN, 2019, p. 1364